

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Jeudi 15 novembre 2018

Membres en exercice : 36

Membres avant pris part à la délibération : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis LACUBE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Luc SEGUY, Daniel MARIN, Martine PIERA, Carole BRETON, Michel SARRAN, Jean Louis SARDA, Stéphane GAUMOND, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Georges VICENS, Jean Pierre INGLES, Jean pierre ABEL, Jacky COLL, Pascal TISSANDIER, Antoine TAHOSES, Michel POUDADE, Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Yves DOURLIACH (procuration à Gorges Vicens), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Pierre BATAILLE (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Françoise MARTIN (procuration à Jean pierre Abel), Alexandra COMANGES (procuration à François Delcasso), Katell MATET (procuration à Jean Louis Sarda), Jean Luc CARRERE (procuration à Michel Sarran), Michel SANTANACH (procuration à Jean Luc Molinier)

Présents n'avant pas pris part à la délibération : Michel BATLLO, Mathieu ALTADILL, Jean Rémi SANCHEZ, Jean Pierre PEUGET

Date de convocation : 25 octobre 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Avenant financier - Convention de gestion du service intercommunal scolaire, périscolaire, de Bolquère par la Commune de Bolquère

Le Jeudi 15 novembre 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle la convention de gestion du service intercommunal scolaire, périscolaire, extrascolaire de Bolquère par la Commune de Bolquère

Le Président rappelle qu'un avenant financier doit être mis en place pour définir le coût de la prestation 2018.

Le Président présente les coûts réels pour la prestation en lien avec les coûts de la communauté de communes :

Coût de la communauté de communes en fournitures : 140 €/enfant → Bolquère (88 enfants) = 12 320 €

Coût de la communauté de communes en transport : 100 €/enfants → Bolquère = 8 800 €

Coût de la Communauté de communes investissement mobilier : 2 000 €/classe → Bolquère = 8 000 €

Coût charge personnel communauté de communes (248 enfants) : 1 232 358 € → Bolquère = 437 288 €

Moins ce que réalise la Communauté de communes pour Bolquère : 59 668 €

Coût charge générales communauté de communes (248 enfants) : 307 824 € → Bolquère = 109 228 €

TOTAL DEPENSES : 515 968 €

RECETTES (CAF, cotisations parents) : 81 342 €

Coût net de la prestation (en lien avec la convention) : 434 626 €

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE (24 POUR, 4 CONTRE, 6 ABSTENTIONS) :

- de valider l'avenant financier 2018 à 434 626 €
- de réaliser le paiement en novembre 2018
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 15 novembre 2018

Jean Louis DEMELIN
Président



Handwritten signature of Jean-Louis Demelin

Envoyé le 15-11-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 15-11-2018